

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 18 juillet 2022 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absent : M. Jonathan Théorêt, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présente :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021
6. Limitation de vitesse route 125 - Demande d'analyse de sécurité par le MTQ
7. Agence des forêts privées de Lanaudière - Désignation d'un représentant et cotisation annuelle
8. Nomination du comité de pilotage - Mise à jour de la politique MADA
9. Appel de projet - Projet d'implantation d'une forêt nourricière éducative en Matawinie
10. Achat équipements de premiers soins - Cardio Choc - Service incendie et sécurité publique
11. Achat roue de sauvetage hors route - Cardio Choc - Service incendie et sécurité publique
12. Mandat Novallier, notaires et conseillers juridiques - Cession de contrat terrain CPE
13. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres sur invitations 2022-010 - Services professionnels (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Mise aux normes de l'avenue des Chouettes
14. Octroi de contrat (à entériner) - Qualilab Inspection inc. - Contrôle de qualité des matériaux - Réfection de onze (11) tronçons de rues 2022 (appel d'offres 2022-003)
15. Octroi de contrat - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres public 2022-020 - Travaux de réfection de divers tronçons du chemin de l'Église et chemin du 7^e Lac (**RETIRÉ**)
16. Octroi de contrat - Dec Enviro inc. - Contrôle de qualité des matériaux Réfection chemin de l'Église et chemin du 7^e Lac (appel d'offres 2022-020)
17. Octroi de contrat - Aebi Schmidt Canada inc. - Appel d'offres public 2022-021 - Achat de deux camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics
18. Octroi de contrat - La Pareille inc. - Appel d'offres sur invitations 2022-011 Optimisation des bureaux municipaux et réaménagement de nouveaux bureaux au presbytère
19. Octroi de contrat - Éric Expert - Nettoyage des bassins d'eau potable et des puits (village)
20. Autorisation de paiement - Résidence Georges-L'Allier - Programme de supplément au loyer - Année 2021

ORDRE DU JOUR (suite)

21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 3 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2022-002 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) réfection de tronçons du ch. de l'Église et ch. du 7^e Lac
22. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 1 - FNX Innov - Résolution 2022-130 - Services professionnels - Étude comparative de variantes station d'épuration des eaux usées village
23. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pentes fortes - Montée des Bois-Ronds Lot 6 402 444
24. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pentes fortes - Avenue des Capucins - Lot 5 110 910
25. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pentes fortes - Rue Jean-Paul Riopelle - Lot 6 400 489
26. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pentes fortes - Rue du Sommet - Lot 5 183 828
27. Abrogation de l'avis de motion et du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics
28. Règlement 644-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence
29. Règlement 645-2022 amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor
30. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique
31. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique
32. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipements de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique
33. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipements de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique
34. Avis de motion - Règlement d'emprunt modifiant le Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit augmenté à 6 721 600 \$
35. Projet de règlement d'emprunt modifiant le Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit augmenté à 6 721 600 \$
36. Adoption des comptes fournisseurs
37. Dépôt de l'état des activités financières
38. Rectifications budgétaires
39. La mairesse vous informe
40. Période de questions
41. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-238

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le retrait du point numéro 15.

2022-07-18

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
- 2022-239 Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 juin 2022, des ouvertures de soumissions des 23, 27 et 30 juin, 11, 12 et 18 juillet et des deux tenues de registre du 4 juillet 2022, tels que rédigés.
5. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021
- 2022-240 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveill , appuy  par M. Richard H tu et r solu unanimement qu'une partie de l'exc dent de fonctionnement accumul  non affect  au 31 d cembre 2021, au montant de 1 500 \$, soit affect  au fonds g n ral de la Municipalit , au poste « Affectation de l'exc dent de fonctionnement non affect  », dans le cadre du Programme d'aide financi re aux activit s sportives.
6. Limitation de vitesse route 125 - Demande d'analyse de s curit  par le MTQ
- CONSID RANT QUE depuis dix (10) ans, plusieurs accidents sont survenus sur la route 125, et ce, bien que la limite de vitesse soit   70 km/heure;
- CONSID RANT QU' un accident mortel est survenu en face du centre de r novation Patrick Morin en mars 2022;
- CONSID RANT QUE la mod ration de la vitesse vise   am liorer la s curit  des usagers, en particulier les usagers vuln rables;
- CONSID RANT QUE la route 125 est de plus en plus emprunt e par les cyclistes;
- CONSID RANT QUE la route 125 contient un secteur urbanis  qui g n re un nombre croissant, depuis 10 ans, d'entr es et de sorties de v hicules, de v hicules r cr atifs, de cycliste et de pi tons;
- CONSID RANT QUE les entr es charreti res des commerces aux alentours du centre de r novation Patrick Morin ont une faible visibilit , vu la courbe et la c te   proximit ;
- CONSID RANT QUE le conseil juge qu'il y a une urgence de r duire la vitesse maximale permise.
- POUR CES MOTIFS,
- 2022-241 il est propos  par M. Sylvain L vesque, appuy  par M^{me} Annie Bastien et r solu unanimement que la municipalit  de Chertsey demande au minist re des Transports de proc der   une analyse de s curit  et, du m me coup, lui adresse une requ te, afin que la limite de vitesse maximale permise sur la route 125,   partir de l'entr e du secteur urbanis  de la Municipalit    la hauteur du Provigo, sur une distance d'environ trois kilom tres vers le nord, jusqu'au rang 4 Ouest, passe de 70 km/heure   50 km/heure.

7. Agence des forêts privées de Lanaudière - Désignation d'un représentant et cotisation annuelle

2022-242

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Agence des forêts privées de Lanaudière et autorise le paiement de la cotisation annuelle 2022-2023 au montant de 100 \$ et que soit nommé M. Jean-Guy Thibault, conseiller, à titre de représentant de la Municipalité aux assemblées des membres de l'Agence des forêts privées de Lanaudière.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

8. Nomination du comité de pilotage - Mise à jour de la politique MADA

2022-243

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que les personnes ci-après désignées soient nommées à titre de membres du comité de pilotage, chargé d'effectuer la mise à jour de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) et de son plan d'action :

M^{me} Jacqueline Martel - Club de l'Âge d'or
M. Eugène Daviau - Club de l'Âge d'or
M^{me} Elena Querin - Coordinatrice - Maison des Aînés
M. François Quenneville - Résidence Georges-L'Allier
M^{me} Thérèse McComber - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie
M^{me} Denise Potvin - Citoyenne de Chertsey, bénévole bibliothèque municipale et bénévole siégeant au CA des Montagnards
M^{me} Kim Baumgarten - Directrice Service loisirs et culture de Chertsey
M^{me} Isabel Tremblay Dion - Chargée de projets Espace Muni
M^{me} Annie Bastien - Conseillère municipale et responsable des questions familles et aînées

9. Appel de projet - Projet d'implantation d'une forêt nourricière éducative en Matawinie

CONSIDÉRANT QU' un appel de projet initié par les organismes d'actions bénévoles et le Réseau des organismes en sécurité alimentaire Matawinie (ROSAM) a été lancé pour un « Projet clé en main d'implantation d'une forêt nourricière éducative en Matawinie »;

CONSIDÉRANT QUE l'espace engazonné du Parc Jean-Riopel est intéressant pour l'implantation d'une forêt nourricière éducative, de par son emplacement et du fait qu'on y trouve déjà quelques arbustes fruitiers qui pourraient être mis en valeur par le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet novateur et écologique permettrait de créer un espace invitant donnant accès à une nourriture saine, locale et gratuite à la population de Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité déposera sa candidature à l'appel de projet d'ici la date limite qui est le 12 août 2022.

9. Appel de projet - Projet d'implantation d'une forêt nourricière éducative en Matawinie (suite)

POUR CES MOTIFS,

2022-244

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une candidature pour un projet de « Forêt nourricière éducative » au parc Jean-Riopel, dans le cadre de l'appel de projet « Implantation d'une forêt nourricière éducative en Matawinie ».

M^{me} Émie Labonté-David, coordonnatrice en environnement, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative au présent projet et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

10. Achat équipements de premiers soins - Cardio Choc - Service incendie et sécurité publique

2022-245

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'équipements de premiers soins pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Cardio Choc, plus bas soumissionnaire, au coût de 4 772 \$ (plus transport et taxes si applicables).

Cette somme est disponible est fonds général de la Municipalité.

11. Achat roue de sauvetage hors route - Cardio Choc - Service incendie et sécurité publique

2022-246

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une roue de sauvetage hors route et de ses accessoires pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Cardio Choc, plus bas soumissionnaire, au coût de 4 321 \$ (plus transport et taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

12. Mandat Novallier, notaires et conseillers juridiques - Cession de contrat terrain CPE

CONSIDÉRANT l'adoption, par le conseil municipal, de la résolution numéro 2022-043 adoptée à la séance ordinaire du 21 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par cette résolution, s'engageait à faire don d'une partie du terrain municipal au CPE La Chenille.

POUR CES MOTIFS,

2022-247

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil mandate le cabinet de notaires et conseillers juridiques Novallier, afin de procéder à un examen et rapport sur les titres et à la rédaction d'un acte de cession sans considération sur une partie du lot 3 901 098, au coût total de 1 800 \$ (plus taxes si applicables), tel que décrit à l'offre de service en date du 6 juillet 2022. Les déboursés réels pourraient être plus ou moins élevés que ce qui est prévu à l'offre et pourront être ajustés. La Municipalité déclare que le lot 3 901 098 n'a pas un usage public.

12. Mandat Novallier, notaires et conseillers juridiques - Cession de contrat terrain CPE (suite)

La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

13. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres sur invitations 2022-010 - Services professionnels (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Mise aux normes de l'avenue des Chouettes

2022-248

À la suite de l'ouverture de soumissions du 16 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offre public 2022-010, il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels (préparation d'un document d'appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la mise aux normes de l'avenue des Chouettes, au coût de 46 748,84 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

L'octroi du contrat était conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés et le coût du contrat net fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

De plus, l'octroi du contrat relatif à la portion du coût rattaché à la surveillance des travaux est conditionnel à la réalisation des travaux.

La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'acceptation de l'octroi de contrat d'honoraires professionnels à la firme Parallèle 54, en tant que propriétaire d'un terrain adjacent à l'avenue des Chouettes.

14. Octroi de contrat (à entériner) - Qualilab Inspection inc. - Contrôle de qualité des matériaux - Réfection de onze (11) tronçons de rues 2022 (appel d'offres 2022-003)

2022-249

À la suite de l'ouverture de soumissions du 23 juin 2022, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner l'octroi du contrat à la firme Qualilab Inspection inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre, en lien avec les travaux de réfection de 11 tronçons de rue 2022, (appel d'offres 2022-003), au coût de 57 315,04 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est payable en différentes parties, à même le Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), à même le Programme Réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et à même les règlements d'emprunt 637-2022 et 638-2022.

15. Octroi de contrat - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres public 2022-020 - Travaux de réfection de divers tronçons du chemin de l'Église et chemin du 7^e Lac (RETIRÉ)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et est remis à une séance ultérieure.

16. Octroi de contrat - Dec Enviro inc. - Contrôle de qualité des matériaux Réfection chemin de l'Église et chemin du 7^e Lac (appel d'offres 2022-020)

2022-250

À la suite de l'ouverture de soumissions du 11 juillet 2022, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme Dec Enviro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre, en lien avec les travaux de réfection du chemin de l'Église et chemin du 7^e Lac (appel d'offres 2022-020), au coût de 59 815,74 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'un règlement d'emprunt à venir

Cette somme est payable en différentes parties, à même le Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et à même le règlement d'emprunt à venir.

17. Octroi de contrat - Aebi Schmidt Canada inc. - Appel d'offres public 2022-021 - Achat de deux camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics

2022-251

À la suite de l'ouverture de soumissions du 18 juillet 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public 2022-021, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault. et résolu unanimement de procéder à l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, année 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics, du fournisseur Aebi Schmidt Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 807 124,50 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

L'octroi du contrat, ainsi que la dépense inhérente, sont conditionnels à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'un règlement d'emprunt à venir.

18. Octroi de contrat - La Pareille inc. - Appel d'offres sur invitations 2022-011 Optimisation des bureaux municipaux et réaménagement de nouveaux bureaux au presbytère

2022-252

À la suite de l'ouverture de soumissions du 2 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offre sur invitations 2022-011, il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'octroyer à la firme La Pareille inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat en design intérieur pour la préparation d'un document d'appel d'offres, estimation des coûts, présentation visuelle et surveillance des travaux, en lien avec le projet d'optimisation des bureaux municipaux et le réaménagement de nouveaux bureaux au presbytère, au coût de 40 959,84 \$ (taxes incluses).

Le mandat relatif à la surveillance des travaux est conditionnel à l'exécution des travaux.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, ainsi que via la subvention obtenue par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PAIBM).

19. Octroi de contrat - Éric Expert - Nettoyage des bassins d'eau potable et des puits (village)

2022-253

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Éric Expert Canalisation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder au nettoyage des bassins d'eau potable et des puits situés dans le village, selon les termes et conditions décrits à la soumission en date du 3 juin 2022, au coût de 9 200 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

20. Autorisation de paiement - Résidence Georges-L'Allier - Programme de supplément au loyer - Année 2021

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la résolution 2019-255, la Municipalité s'est engagée à contribuer au Programme de supplément au loyer pour la résidence Georges-L'Allier pour une période de cinq (5) ans, soit des années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'année financière 2021 constitue l'an 2 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

2022-254

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillée, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de verser la somme de 3 285 \$ (représentant un montant préliminaire) et un montant de 199,60 \$ (suite à l'audit des états financiers de l'année 2019) à l'Office d'Habitation Matawinie pour l'exercice financier 2021.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 3 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2022-002 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) réfection de tronçons du ch. de l'Église et ch. du 7^e Lac

2022-255

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 13 564,18 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la réfection de tronçons du chemin de l'Église et du chemin du 7^e Lac, dans le cadre de l'appel d'offres 2022-002.

22. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 1 - FNX Innov - Résolution 2022-130 - Services professionnels - Étude comparative de variantes station d'épuration des eaux usées village

2022-256

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 2 299,50 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels pour procéder à une étude comparative de variantes pour la station d'épuration des eaux usées du village, selon la résolution numéro 2022-130 adoptée le 19 avril 2022.

23. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pentes fortes - Montée des Bois-Ronds Lot 6 402 444

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le lot 6 402 444, situé sur la Montée des Bois-Ronds, concernant la possibilité de construire un bâtiment principal et un garage en secteur de pente forte;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE malgré la coupe excessive des arbres de la façade arrière, le bâtiment projeté respecte les critères d'évaluation du P.I.I.A., car les revêtements et les couleurs choisis s'harmonisent avec le paysage naturel.

POUR CES MOTIFS,

2022-257

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Valérie Léveillée et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'autorisation au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 402 444, concernant la construction d'un bâtiment principal et d'un garage en secteur de pentes fortes, **À LA CONDITION** qu'une barrière à sédiments, avec une membrane géotextile, soit exigée lors de la construction.

24. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pentes fortes - Avenue des Capucins - Lot 5 110 910

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le lot 5 110 910 situé sur l'avenue des Capucins, concernant la possibilité de construire un bâtiment principal en secteur de pentes fortes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE malgré les réserves du comité consultatif d'urbanisme quant à la couleur des revêtements extérieurs, la demande respecte majoritairement les critères d'évaluation du P.I.I.A.

POUR CES MOTIFS,

2022-258

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'autorisation au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 110 910, concernant la construction d'un bâtiment principal en secteur de pentes fortes **À LA CONDITION** qu'une barrière à sédiments, avec une membrane géotextile, soit exigée lors de la construction.

25. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pentes fortes - Rue Jean-Paul Riopelle Lot 6 400 489

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le lot 6 400 489 situé sur la rue Jean-Paul Riopelle, concernant la possibilité de construire un bâtiment principal en secteur de pentes fortes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères d'évaluation du P.I.I.A.

POUR CES MOTIFS,

2022-259

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'autorisation au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 400 489, concernant la construction d'un bâtiment principal en secteur de pentes fortes **À LA CONDITION** qu'une barrière à sédiments, avec une membrane géotextile, soit exigée lors de la construction.

26. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pentes fortes - Rue du Sommet - Lot 5 183 828

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la part de monsieur Carlos pour le lot 5 183 828 concernant la possibilité de construire un bâtiment principal en secteur de pente forte ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation sont prévus ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères d'évaluation du P.I.I.A.

POUR CES MOTIFS,

2022-260

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'autorisation au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 183 828, concernant la construction d'un bâtiment principal en secteur de pentes fortes **À LA CONDITION** qu'une barrière à sédiments, avec une membrane géotextile, soit exigée lors de la construction.

27. Abrogation de l'avis de motion et du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU' un règlement portant le numéro 617-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 X 4, année 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics, a été adopté à la séance ordinaire du 17 septembre 2021.

POUR CE MOTIF,

2022-261

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil abroge l'avis de motion et le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 600 \$ pour l'achat d'un camion style pick-up 4 X 4, 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics, respectivement donné et adopté à la séance ordinaire du 20 juin 2022.

28. Règlement 644-2022

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat et à l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence;

28. Règlement 644-2022 (suite)

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 12 mai 2022 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 175 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 20 juin 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-262

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 644-2022 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 175 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

29. Règlement 645-2022

Règlement amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer, par règlement, la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 328, 2^e paragraphe, du Code de la sécurité routière, la vitesse permise sur les chemins à surface en béton de ciment, en béton bitumineux et autres surfaces du même genre est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT le volume de circulation sur le chemin de l'Église et que beaucoup d'automobiles et de véhicules lourds y circulent à une vitesse excessive, pouvant mettre en péril la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de l'Église est très sinueux et, par le fait même, hasardeux;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse actuelle de 70 km/h applicable sur le tronçon concerné devrait être abaissée à 50 km/h;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 juin 2022.

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 20 juin 2022.

29. Règlement 645-2022 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2022-263

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 645-2022 intitulé « Règlement amendant le règlement 454-2013 visant à modifier la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Église et sur l'avenue du Castor ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

30. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Valérie Léveillé à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 31 900 \$ sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

31. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat et à l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 30 juin 2022 préparée par le directeur du Service incendie et sécurité publique, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 31 900 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 juillet 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-264

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

32. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipements de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Héту à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipement de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 45 000 \$ sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

33. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipements de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'équipement de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 4 juillet 2022 préparée par le directeur du Service incendie et sécurité publique, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 45 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 juillet 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-265

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillée et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipement de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

34. Avis de motion - Règlement d'emprunt modifiant le Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit augmenté à 6 721 600 \$

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement d'emprunt modifiant le Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit augmenter à 6 721 600 \$.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 6 721 600 \$ sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

35. Projet de Règlement d'emprunt modifiant le Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit augmenté à 6 721 600 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement 602-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse des soumissions est plus élevée que le montant accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit être modifié;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement respecte les conditions fixées à l'alinéa 4, paragraphes 1 et 2 de l'article 1061 du Code municipal du Québec et qu'en conséquence, ce règlement d'emprunt ne sera soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 18 juillet 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-266

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement d'emprunt modifiant le Règlement 602-2021 d'un montant de 5 754 800 \$ visant des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit d'un montant total de 6 721 600 \$. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

36. Adoption des comptes fournisseurs

2022-267

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juin 2022 au montant de 1 328 436,70 \$, tels que déposés par la directrice générale et greffière-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 juin 2022, au montant de 995 101,56 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et greffière-trésorière

37. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022.

38. Rectifications budgétaires

2022-268

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 17 989 \$, tel que montré au tableau du 18 juillet 2022 préparé par M^{me} Marie-Hélène Proulx, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal

39. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

40. Période de questions

On compte douze (12) personnes dans l'assistance.

41. Levée de la séance

2022-269

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 20.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Mairesse